

“ Le Conseil Municipal des Jeunes a pour but de donner une place active aux jeunes citoyens de la ville de Plaisance-du-Touch. Les conseillers agissent toute l'année à travers des campagnes de sensibilisation ou d'information, des réalisations de projets mais aussi des soirées jeunes. ”

1) Se présenter :

Tu es en CM1, CM2, 6ème, 5ème ou 4ème et tu habites à Plaisance-du-Touch ?

1. Retire un dossier de candidature auprès de ton professeur et prends le temps de le compléter.
2. Une fois rempli, **dépose ta candidature** auprès de ton professeur **avant le 17 décembre 2021.**

2) Les élections :

Pour être élu(e) au C.M.J, il faut obtenir **le plus de voix** lors des élections qui auront lieu **le jeudi 13 janvier 2022** dans ton établissement.

Le Conseil Municipal des Jeunes est constitué de **34 sièges** :

- 16 pour les CM1-CM2
- 18 pour les Collégiens de la 6ème à la 4ème.

Pour voter, tu trouveras **ci-joint le règlement électoral.**

3) Commissions :

Elles ont lieu **deux fois par mois les jeudis** (sauf pendant les vacances.) de 17h à 18h30.

Le mandat des jeunes élus est de 18 mois.

Tu pourras **exprimer tes idées** lors des commissions définies **en lien avec tes projets.**

Aurore et Sylvain animeront ces commissions et **t'accompagneront durant ton mandat.**

4) Cérémonie d'investiture :

Pour **officialiser** ta prise de fonction en tant que **jeune conseiller municipal**, tu seras convié pour **la cérémonie d'investiture le jeudi 27 janvier 2021 à 18h à l'ONYX** où ton écharpe te sera remise par M Le Maire.

Charte des Jeunes Conseillers

“ Le C.M.J donne à chaque jeune la possibilité de s’investir dans la vie de sa ville, de devenir citoyen dans le respect de soi, des autres et de son environnement.

A travers son mandat, le jeune conseiller pourra comprendre le fonctionnement des institutions. Il apprendra à travailler en équipe sur des projets communs à tous les jeunes de la ville, ce qui lui permettra de faire porter leurs voix et leurs idées. ”

Les droits :

Les élu(e)s sont égaux et ont les mêmes droits.

- S’exprimer et s’informer librement,
- Organiser des manifestations culturelles, de loisirs ainsi que des expositions,
- Réaliser et mettre en œuvre un projet validé par les différentes instances et en lien avec les thématiques abordées dans le cadre des commissions du C.M.J.
- En cas d’absence, donner son pouvoir à un(e) autre élu(e),
- Démissionner du C.M.J. (à notifier par écrit).

Les devoirs :

Les élu(e)s représentent les jeunes de la ville de Plaisance-du-Touch, il/elle s’engage à :

- S’investir dans les projets et les réaliser jusqu’à leur terme,
- Proposer des projets dont le but est d’améliorer le quotidien des jeunes de la ville,
- Être respectueux, tolérant et savoir écouter les autres,
- Être le relais entre le CMJ et les écoles, les collèges, le quartier, les associations,
- Représenter les jeunes de la ville (s’informer de leurs besoins, écouter leurs demandes et leurs préoccupations.)
- Respecter et suivre les décisions ayant obtenu la majorité des voix.
- Assister aux réunions, manifestations ainsi qu’aux commémorations de la ville.
- Prévenir les animateurs du CMJ en cas d’indisponibilité.

La durée d’un mandat d’élu(e) au Conseil Municipal des Jeunes est de 18 mois, renouvelable une fois.

Dans le cas où un des points de la charte ne serait pas respecté, une sanction pourra être prise après entretien avec les animateurs, allant jusqu’à la suspension définitive du mandat.

Signature du candidat :

Signature du responsable légal :